

# Enfants handicapés à La Réunion

Une prise en charge institutionnelle  
encore insuffisante

**DRASS**  
**Service Etudes et Statistiques**  
**Novembre 2004**

## **Introduction**

La prise en charge du handicap se heurte principalement à l'insuffisance du nombre de places existantes. La Réunion est un des départements français le moins bien équipé en ce qui concerne l'accueil des enfants et adultes handicapés. Pour indication, alors que le taux d'équipement global est de 8.44 ‰<sup>1</sup> jeunes de moins de 20 ans en métropole<sup>1</sup>, ce chiffre ne s'élève qu'à 5.17 à la Réunion. Depuis 1990 le nombre de places en établissement et en services ambulatoires ne cessent d'augmenter, mais ces créations suffisent à peine à répondre à la croissance démographique. Ce problème se traduit par un engorgement massif des listes d'attente des établissements pour enfants handicapés.

Devant l'ampleur de ce problème, il semblait important de s'interroger sur les besoins réels de prise en charge. Le répertoire FINESS de la DRASS permet de connaître la capacité d'accueil de chaque établissement, l'enquête ES tous les 2 ou 3 ans fait un point sur la situation de la clientèle de ces établissements, mais aucune source ne permet d'avoir de renseignements sur les enfants en attente d'un placement institutionnel. C'est pourquoi une enquête a été menée à partir des données de la Commission Départementale de l'Education Spéciale (CDES). Les résultats ainsi que la méthodologie d'enquête sont ici présentés.

**Document réalisé par Emilie Nartz, VCAT  
Sous la responsabilité de Christine Catteau**

---

<sup>1</sup> Source : DREES, 2004

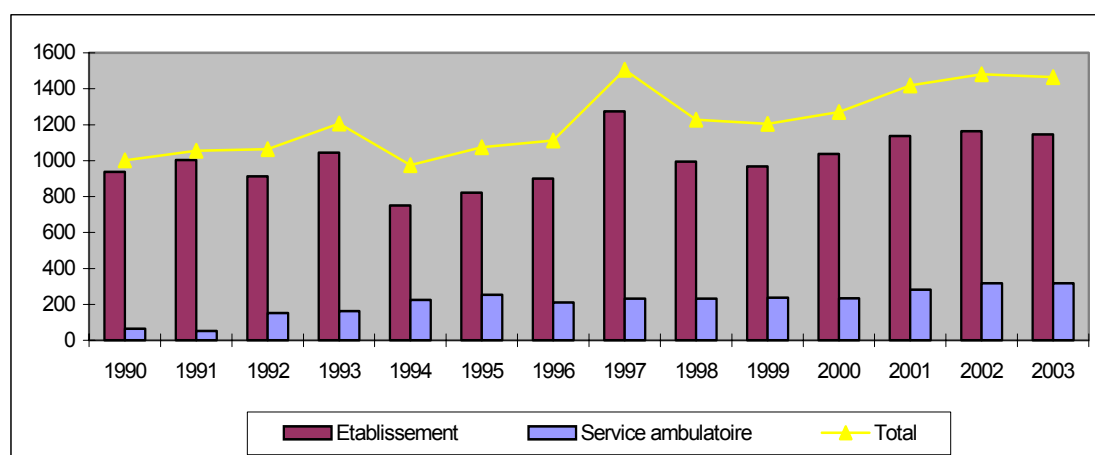
## Les établissements pour enfants et adolescents handicapés

Le Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées est chargé non seulement de l'appréciation de la politique départementale en faveur des personnes handicapées, mais également de l'évaluation quantitative de la prise en charge de cette population.

Durant ces dernières années, la prise en charge institutionnelle des personnes

handicapées s'est développée que se soit en terme de prise en charge en établissement ou en service ambulatoire. Entre 1990 et 2003, 400 places supplémentaires ont été créées. En 1990, 1003 enfants bénéficiaient d'une prise en charge, 937 en établissement et 65 en service ambulatoire. En 2003, 1146 enfants sont pris en charge par un établissement et 318 par un service ambulatoire. (Graphique 1)

Graphique 1 : Evolution du nombre de lits et places installées au 31 décembre



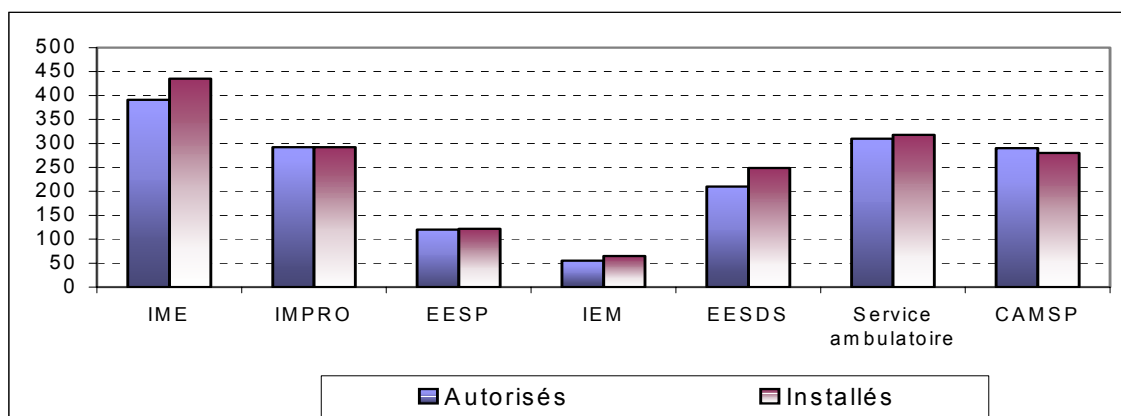
Source : STATISS, DRASS

Selon le handicap les jeunes sont placés soit dans un Institut Médico-Educatif (IMP ou IMPRO), soit dans un établissement pour enfants polyhandicapés, soit dans un établissement pour infirmes moteurs cérébraux, soit dans un établissement pour infirmes moteurs, soit dans un Institut d'éducation sensorielle mixte. Rappelons que les Instituts Médico-Pédagogiques (IMP), assurent des soins et une éducation spéciale aux jeunes de 3 à 14 ans atteints de déficience à prédominance intellectuelle et les Instituts Médico-Professionnels (IMPRO) à ceux âgés entre 14 et 20 ans. Les enfants de 2 à 20 ans, présentant deux handicaps graves sont

accueillis dans des « établissements pour enfants polyhandicapés ». Les «établissements pour infirmes moteurs cérébraux» dispensent des soins et une éducation spécialisée aux mineurs atteints d'une infirmité motrice cérébrale...

Certains établissements disposent également de Service ambulatoire (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) ; SEFISS, pour les sourds ; SAAAIS, pour les aveugles...) qui concerne les enfants de la naissance à vingt ans dont l'action est orientée vers le soutien à l'intégration scolaire ou l'acquisition de l'autonomie.

Graphique 2 : Lits ou places autorisés et installés au 1/1/2003, selon le type d'établissement



Source : Cartographies des Etablissements Sanitaires, Sociaux et Médico-Sociaux, DRASS, 2003

Malgré le nombre de places créées chaque année la capacité d'accueil pour les enfants handicapés reste insuffisante. Quel que soit le type d'établissement toutes les places autorisées sont installées. Au 1er janvier 2003 :

- 727 enfants sont installés dans un établissement d'éducation spéciale pour déficients mentaux alors que 683 places sont autorisées.
- 122 enfants sont installés dans un établissement d'éducation spéciale pour polyhandicapés (EESP) alors que 120 places sont autorisées.
- 65 enfants sont installés dans un établissement d'éducation spéciale pour handicapés moteurs (IEM) alors que 55 places sont autorisées.
- 249 enfants sont installés dans un établissement d'éducation spéciale pour déficients sensoriels (EESDS) alors que 210 places sont autorisées.
- 280 enfants sont installés dans un établissement 'CAMSP' alors que 290 places sont autorisées.
- 318 enfants bénéficient d'un service ambulatoire alors que 310 places sont autorisées.

## Les enfants pris en charge dans les établissements

L'enquête ES fait un point sur la situation des établissements et des services pour enfants (et adultes). Cette dernière nous permet donc de connaître précisément la répartition de la clientèle présente dans ces structures spécialisées selon divers critères : l'âge, le sexe, la déficience, la pathologie et les origines des déficiences, le mode d'hébergement...

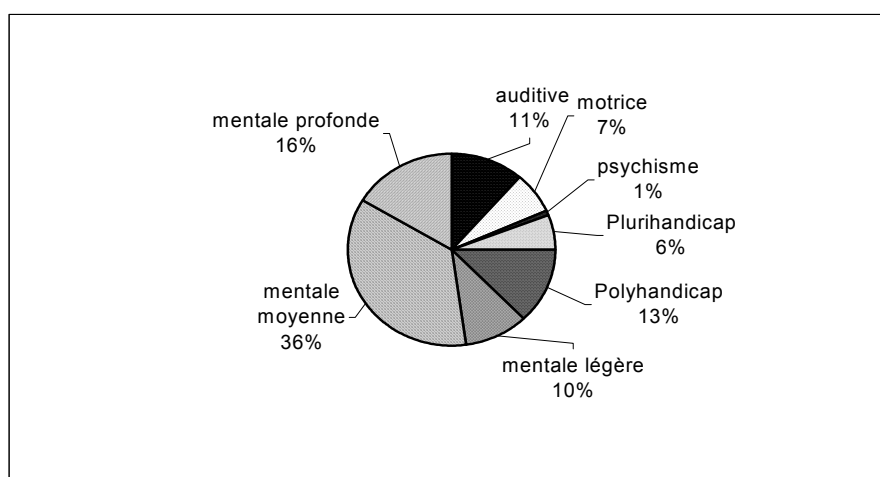
Rappelons que :

- Au 31 décembre 1991, 1379 enfants et adolescents de 0 à 23 ans sont pris en charge par les 18 établissements concernés (enquête ES 1991)

- Au 31 décembre 1993, 1152 enfants et adolescents de 0 à 21 ans sont pris en charge par les 18 établissements qui ont participé à l'enquête ES 1993.
- Au 31 décembre 1995, 1318 enfants et adolescents de 0 à 22 ans sont pris en charge par les 21 établissements qui ont participé à l'enquête ES 1995.

La dernière enquête a eu lieu 2001, voici les principaux résultats.

Graphique 3 : Répartition des enfants installés en établissement selon leur déficience



Source : Enquête ES 2001, DRASS

Au 31 décembre 2001, 1420 enfants étaient pris en charge par un institut médico-social :

- 881 (soit 62%) souffrant d'une déficience mentale dont 231 atteints d'un retard mental profond, 508 d'un retard mental moyen et 141 d'un retard mental léger.
- 9 touchés par une déficience de psychisme (soit 1%)

- 161 ayant une déficience auditive ou visuelle (soit 11%)
- 100 souffrant d'une déficience motrice (soit 7%)
- 83 plurihandicapés (soit 6%)
- 176 polyhandicapés (soit 13%)
- 10 atteints soit d'un autre handicap soit d'un handicap non renseigné (soit 1%)

En 2001, 4 % des enfants pris en charge avaient entre 0 et 4 ans, 21 % entre 5 et 9 ans, 38 % entre 10 et 14 ans, 34 % entre 15 et 19 ans et 3 % plus de 20 ans et dépendent donc de l'amendement creton. Il semblerait que, depuis 1991, la population installée vieillit car le pourcentage des plus jeunes diminue au profit des classes d'âge les plus élevées.

La structure par âge des enfants handicapés installés laisse donc prévoir une augmentation du nombre de sortie dans les années à venir. Mais celles-ci seront insuffisantes pour désengorger la liste d'attente, tout comme d'ailleurs l'augmentation depuis une dizaine d'années du nombre de places en institution



**Rappel :**

- Est polyhandicapé, un enfant souffrant de l'association de déficiences motrice et intellectuelle sévères associées éventuellement à d'autres déficiences, et entraînant une restriction extrême de l'autonomie.
- Est plurihandicapé, un enfant atteint de plusieurs déficiences ayant approximativement le même degré de gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale.
- A une déficience psychique, un enfant souffrant essentiellement d'un trouble du comportement et ayant une déficience mentale.

## Les enfants en attente d'un placement

Aucun fichier administratif ne permettait d'évaluer précisément la situation et les besoins des enfants en attente d'un placement institutionnel. Selon les sources entre 600 et 1200 enfants sont concernés par ce problème. Il semblait donc nécessaire de réaliser une enquête

pour connaître non seulement le nombre exact d'enfants inscrits sur listes d'attente, mais également de dresser leurs profils pour ensuite pouvoir les comparer avec les enfants placés dans les différents établissements.

### Méthodologie de l'enquête

1. Recueillir la liste d'attente de chaque établissement puis rassembler ces informations dans un même fichier.

La CDES n'étant pas en mesure de fournir une liste nominative d'enfants en attente d'un placement institutionnel, un courrier a été envoyé à tous les établissements concernés leur demandant, pour chaque enfant inscrit sur leur liste d'attente, l'initiale du nom, l'initiale du prénom, la date de naissance et le numéro de dossier CDES.

Ont donc été sollicités (voir annexes):

- les 13 établissements d'éducation spéciale pour déficients mentaux
- Les 9 établissements de services et soins à domicile

- Les 2 établissements d'éducation spéciale pour polyhandicapés
- Les 2 établissements d'éducation spéciale pour handicapés moteurs
- L'établissement d'éducation spéciale pour déficients sensoriels.

Les données recueillies auprès des établissements ont été rassemblées dans un même fichier. Au total **1196 enfants** y étaient répertoriés.

2. Enlever les doubles comptes

Certains enfants ont été orientés dans plusieurs établissements et donc peuvent figurer sur la listes d'attente de 2 ou 3

institutions. Après avoir enlever les doubles compte **797 enfants** figurent dans le fichier.

3. Enquête à la CDES

A partir de la base de données informatiques de la CDES, les dossiers papiers de ces 797 enfants ont pu être recherchés et examinés. Il a fallu vérifier que l'enfant ne soit pas pris en charge dans un établissement et inscrit sur la liste d'attente

d'un autre établissement, mais également vérifier que sa notification soit en cours à la date du 31 décembre 2003. Au final **523 enfants** sont en attente d'un placement au 31décembre 2003.

4. Collecte des données à la CDES

Devant la difficulté de la lecture des dossiers papiers et face aux données manquantes, seules les variables ci-dessous ont été finalement collectées :sexe, date de

naissance, lieu de naissance, commune de résidence, n° de dossier CDES, date de décision CDES, date de première inscription à la CDES, orientation souhaitée, déficience

principale, mode d'hébergement actuel, prise en charge au moment de la décision CDES.

## Présentations des Résultats

### 41 % des enfants en attente d'un placement résident dans le Sud du département

**Au 31 décembre 2003, 523 enfants, répartis dans tout le département, sont en attente d'un placement ;** 73 dans le Nord, 216 dans le Sud, 105 dans l'Est et 129 dans l'Ouest. Cette répartition reflète en partie celle de la population des moins de 20 ans par commune au 1 janvier 2004.

A noter que si en moyenne, 18 jeunes âgés de moins de 20 ans sur 10 000, sont en attente d'un placement ; cela ne concerne que 13 jeunes sur 10 000 dans le Nord contre 22 sur 10 000 dans le Sud. Les communes où les taux sont le plus élevés donc où un plus grand nombre de jeunes sont en détresses sont : Petite île, Tampon, Salazie, St Benoît et surtout la Plaine des Palmistes.

Tableau 1 : Répartition par commune de résidence des enfants en attente d'un placement

	Effectifs	%	Effectifs des - 20 ans Au 1/1/2004	Taux pour 10 000
<b>SUD</b>	<b>216</b>	<b>41,3</b>	<b>97 402</b>	<b>22</b>
Cilaos	1	0,2	2320	4
Entre-Deux	3	0,6	1958	15
Etang Salé	4	0,8	4552	9
Les Avirons	2	0,4	2478	8
Petite Ile	10	1,9	3383	30
St Joseph	25	4,8	11365	22
St Louis	30	5,7	18404	16
St Philippe	4	0,8	1933	21
St Pierre	46	8,8	26867	17
Tampon	91	17,4	24142	38
<b>NORD</b>	<b>73</b>	<b>14,0</b>	<b>57 134</b>	<b>13</b>
St Denis	57	10,9	45753	13
Ste Marie	16	3,1	11381	14
<b>EST</b>	<b>105</b>	<b>20,1</b>	<b>51 704</b>	<b>20</b>
Bras Panon	8	1,5	3890	20
Plaine des Palmistes	10	1,9	1388	72
Salazie	9	1,7	2987	30
St André	23	4,4	19273	12
St Benoît	38	7,3	13517	29
Ste Rose	3	0,6	2662	11
Ste Suzanne	14	2,7	7987	17
<b>OUEST</b>	<b>129</b>	<b>24,7</b>	<b>73 193</b>	<b>18</b>
Le Port	26	5,0	16472	16
Possession	18	3,4	9688	19
St Leu	19	3,6	10131	19
St Paul	65	12,4	34247	19
Trois-Bassins	1	0,2	2655	4
<b>Ensemble</b>	<b>523</b>	<b>100</b>	<b>279 433</b>	<b>19</b>



Ces 200 filles et 323 garçons sont en moyenne âgés de 10.5 ans, le plus jeune a tout juste 1 an et le plus âgé en a 19. La moitié d'entre eux ont entre 9 et 13 ans.

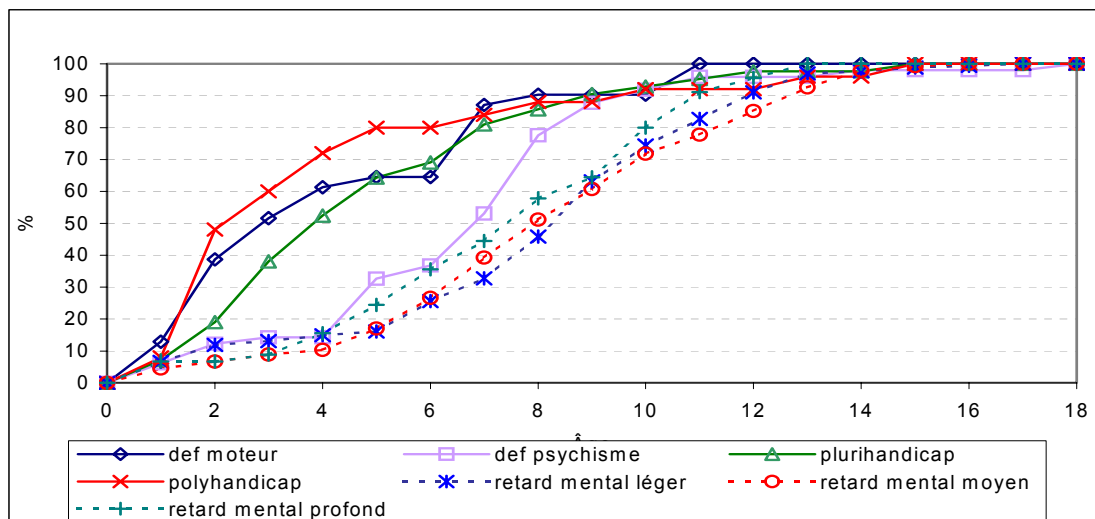
Ils vivent en majorité avec au moins un de leur parent (pour 92% d'entre eux). 5 vivent chez les grands-parents, 14 chez une assistante maternelle, 14 dans une famille d'accueil et 5 au sein d'un foyer.

En moyenne ces enfants sont connus de la CDES depuis l'âge de 6 ans. Mais cet âge varie selon le type de handicap ; si l'enfant a un retard mental profond, moyen ou léger, une déficience psychique, une déficience auditive, une déficience visuelle, une déficience motrice,

s'il est plurihandicapé ou encore polyhandicapé.

En effet, les enfants atteints d'un polyhandicap, d'une déficience motrice et de plurihandicap ont été détectés plus jeunes que ceux souffrant d'un retard mental ou d'une déficience psychisme (Graphique 4). De tels handicaps sont décelables plus tardivement ? on peut également se demander si cet écart révèle – t-il un véritable problème de diagnostic précoce ? Ou est-ce une difficulté d'acceptation du handicap de la part des parents qui tardent alors à faire une demande de reconnaissance auprès de la CDES ?

Graphique 4 : Âge de reconnaissance du handicap par la CDES



lecture : 60 % des enfants polyhandicapés sont connus de la CDES à l'âge de 3 ans

## Une majorité d'enfants souffrent d'un retard mental

Tableau 2 : Répartition des enfants en attente d'un placement selon leur type de handicap

	Effectifs	%
Déficience auditive	4	1%
Déficience motrice	31	6%
Déficience psychisme	49	9%
Plurihandicap	42	8%
Polyhandicap	25	5%
retard mental léger	165	32%
Retard mental moyen	135	26%
Retard mental profond	45	9%
Retard mental	11	2%
Aucun	16	3%
	523	100

### Remarques :

- *Ont été classés dans 'aucun' les enfants dont le handicap n'était pas clairement défini dans le dossier, il s'agit d'enfants le plus souvent en difficultés scolaires et familiales.*
- *Ont été classé dans 'retard mental', les enfants dont le niveau de déficience (profond, moyen ou léger) n'a pu être identifié lors de la lecture des dossiers.*
- *Aucun enfant atteint d'une déficience sensorielle n'est en attentes d'un placement. Le centre de La Ressource (à Ste Marie) est le seul établissement médico-social à La Réunion à ne pas avoir de liste d'attentes. Sauf pour 4 enfants souffrant de déficience auditive mais parce qu'ils sont atteints d'une seconde déficience (déficience associée) et ne dépendent donc pas de ce centre.*

Deux tiers des enfants en attente d'un placement sont atteints d'une déficience mentale, 32 % (soit 165 enfants) d'un retard léger, 26 % (soit 135 enfants) d'un retard moyen et 9 % (soit 45 enfants) d'un retard profond. (tableau 2)

5 % (soit 25 enfants) sont polyhandicapés, c'est à dire qu'ils souffrent de l'association de déficiences motrice et intellectuelle sévères associées éventuellement à d'autres déficiences, et entraînant une restriction extrême de l'autonomie.

8 % (soit 42 enfants) sont plurihandicapés, cela signifie qu'ils sont atteints de plusieurs déficiences ayant approximativement le même degré de gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale.

9% (soit 49 enfants) ont une déficience psychique et souffrent essentiellement d'un trouble du comportement associés à un retard mental.

6 % (soit 31 enfants) sont handicapés moteur et 1 % (4 enfants) ont des problèmes auditifs.

Pour palier à ce problème, certains enfants sont orientés en CLIS (Classe d'intégration scolaire), d'autres sont suivies par l'hôpital de jour...mais encore 299 enfants n'ont aucune prise en charge.(Tableau 3) Sont concernés par ce problème: 84 % des handicapés moteurs, 88 % des polyhandicapés, 62 % des plurihandicapés, 65 % des enfants souffrant d'une déficience

psychique, et la moitié des enfants atteint d'un retard mental.

Tableau 3 : Prise en charge au moment de la décision CDES, selon la déficience

	Aucune		CLIS		Autres	
	Effectifs	% ligne	Effectifs	% ligne	Effectifs	% ligne
Déficience auditive	3*	75	1	25	0	0
Déficience motrice	26	84	3	10	2	6
Déficience psychisme	32	65	12	24	5	10
Plurihandicap	26	62	15	36	1	2
Polyhandicap	22	88	1	4	2	8
retard mental léger	87	53	71	43	7	4
Retard mental moyen	64	47	58	43	13	10
Retard mental profond	22	49	21	47	2	4
Retard mental	6	55	2	18	3	27
Aucun	11	69	4	25	1	6
	299	57	188	36	36	7

### Les enfants atteints d'une déficience psychique ne sont pas en établissement

**27 % des enfants handicapés ayant une décision d'orientation en établissement sont sur listes d'attente.**

	En établissement	En attente	Total	% en attente
Déficience auditive	161	4	165	2%
Déficience motrice	100	31	131	24%
Déficience psychisme	9	49	58	84%
Plurihandicap	83	42	125	34%
Polyhandicap	182	25	207	12%
retard mental léger	141	165	306	54%
Retard mental moyen	508	135	643	21%
Retard mental profond	231	45	276	16%
Ensemble	1420	524	1944	27%

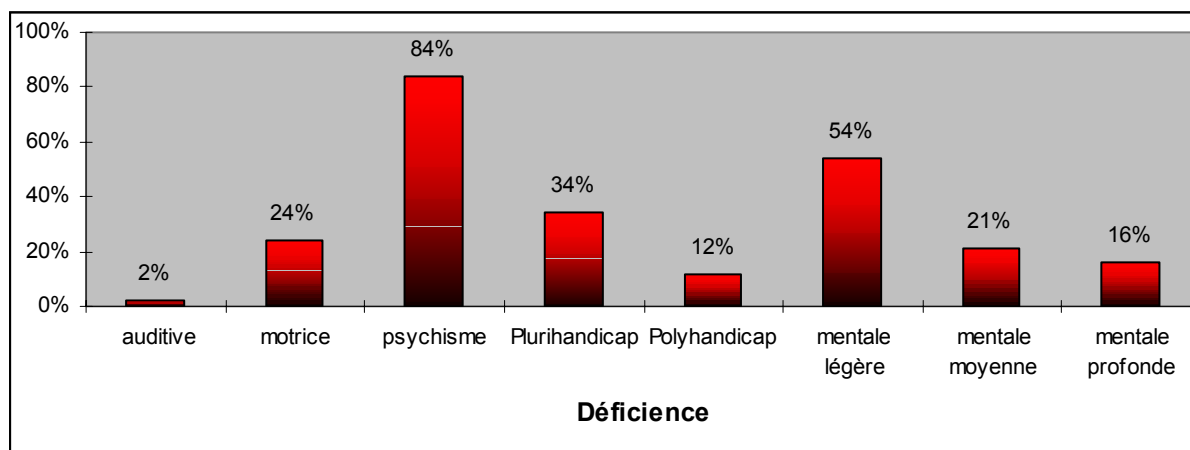
Par rapport à l'ensemble des enfants (placés et en attente d'un placement), les enfants souffrant d'une déficience psychique sont rarement pris en charge. (Graphique 5) Mais attention, on compare ici le type de handicap des enfants en institutions au 31 décembre 2001 avec le type de handicap des enfants en attente au 31 décembre 2003. Quoi qu'il en soit, en 2003, il n'existe à la Réunion aucun établissement dans l'accueil d'enfants atteints de troubles du comportement.

Ainsi, sont en attentes d'un placement :

- 84 % des enfants souffrant d'une déficience psychique
- 54 % des enfants ayant un retard mental léger

- 34 % des plurihandicapés
- 24 % des handicapés moteur
- 21 % des enfants atteints d'un retard mental moyen
- 16 % de ceux touchés par une déficience mentale profonde
- 12 % des polyhandicapés
- 2% des enfants souffrant d'un handicap auditif
- Aucun enfant souffrant d'un handicap visuel

Graphique 5 : Pourcentage d'enfants en attente de placement selon le type de déficience



### Les difficultés pour la CDES d'attribuer une orientation

Tableau 3 : L'orientation selon la région de résidence

	Nord	Sud	Est	Ouest	TOTAL
Etablissement	44*	123	70	84	321
Service ambulatoire	38	112	42	63	255

288 enfants ont été orientés en IMP (Institut Médico-Pédagogiques), 33 en IMPRO (Institut Médico-PROfessionnels) et 255 en SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile). Vu les problèmes d'intégration, 4 enfants ont une double orientation IMP et IMPRO, 48 ont une orientation SESSAD et IMP et 1 a une orientation IMPRO et SESSAD. Ceci laisse sous-entendre le problème de « l'orientation par défaut ». Sachant qu'aucune place n'est disponible, la CDES oriente les enfants vers des structures qui ne sont pas forcément adaptées à leur handicap, ceci afin de minimiser le nombre d'enfants sans prise en charge. Il serait intéressant de savoir combien d'enfants en SESSAD devraient être en IMP et vis

versa, mais cela devrait faire l'objet d'une étude supplémentaire.

De plus pour maximiser les chances d'intégrations, les enfants ont été orientés vers différents établissements. Plus précisément 157 enfants ont été orientés vers 2 établissements et 5 vers 3.

## CONCLUSION

Durant ces dernières années, la prise en charge institutionnelle des personnes handicapées s'est développée. Au 31 décembre 2003, 1146 enfants handicapés bénéficiaient d'un placement en établissement et 318 d'une prise en charge service de soins à domicile. Malgré une augmentation annuelle du nombre de places, les capacités d'accueil sont encore insuffisantes. Aussi, à la fin de l'année 2003, 523 enfants étaient en attentes d'un placement et environ 300 n'avaient pas de prise en charge pour leur handicap au moment de la décision d'orientation.

### Remarque :

Déterminer cette liste d'attente a demandé un travail de 9 mois. Depuis le 31 décembre 2003, certains enfants inscrits sur cette liste ont pu être admis en institution alors que d'autres enfants ont dû s'y ajouter.

La CDES est actuellement entrain de migrer ces données informatiques vers une nouvelle application : « Opales ». Cette dernière devrait permettre d'établir à l'instant 't', la liste des enfants en attente d'une place en institution.

### Pour en savoir plus :

- « Atlas de la santé », DRASS, IRD, Université, 2005
- « Cartographie des Etablissements Sanitaires, Sociaux et Médicaux-Sociaux, Capacités Installées et autorisées en 2003, DRASS, 2003
- « Enquête auprès des établissements et services pour enfants et adultes handicapés, au 31 décembre 2001 » DRASS
- « L'activité des CDES et l'allocation d'éducation spéciale », Etude et résultats n°268, DREES, octobre 2003
- Tableau de bord du handicap (à venir)
- Tableau de bord de la précarité, CODESS, 2003
- Résultats de l'enquête HID (mars 2005)

# ANNEXES

1. Liste des établissements accueillant des enfants handicapés
2. Les enfants en attente d'un placement selon leurs déficiences dans l'Est
3. Les enfants en attente d'un placement selon leurs déficiences dans l'Ouest
4. Les enfants en attente d'un placement selon leurs déficiences dans le Nord
5. Les enfants en attente d'un placement selon leurs déficiences dans le Sud
6. Accueil des enfants handicapés en France

## 1. Liste des établissements accueillant des enfants handicapés

### Services ambulatoires

#### **Sud**

SESSD CLAIRE JOIE	ST GILLES LES BAINS
SESSD PETIT TAMPON	LE TAMPON CEDEX
SESSD LE NID LES PALMIERS	ST LOUIS
SESSD C.E.A.P. LES MIMOSAS	ST PIERRE CEDEX
SESSD I.E.M.	ST LOUIS

#### **Est**

SESSD GERNEZ RIEUX 2 PIERRE LOUCHET 2	ST ANDRE
---------------------------------------	----------

#### **Nord**

SESSD LEVAVASSEUR	STE CLOTILDE
SESSD CTRE REEDUCATION RESSOURCE	STE MARIE

#### **Ouest**

SESSD MAISON D'ACCUEIL NOTRE DAME	ST GILLES LES HAUTS
-----------------------------------	---------------------

### Etablissements d'Education Spéciale pour déficients mentaux

#### **Sud**

IME GERNEZ RIEUX II	ST GILLES LES BAINS
I. M. E. LE NID LES PALMIERS	ST PIERRE
I.M.E. LE NID LES PALMIERS	ST LOUIS
I.M.E. LE NID LES PALMIERS	ST JOSEPH
IMP CLAIRE JOIE	ST GILLES LES BAINS
I.M.P. PETIT TAMPON	LE TAMPON CEDEX
IMPRO GERNEZ RIEUX I	RAVINE DES CABRIS
IMPRO DES TROIS MARES 1	LE TAMPON CEDEX

#### **Est**

I M E GERNEZ RIEUX II	ST ANDRE
IME GERNEZ RIEUX II	ST BENOIT

#### **Nord**

IME LA MONTAGNE	LA MONTAGNE
IME LEVAVASSEUR	STE CLOTILDE

#### **Ouest**

IME " GADYAMB "	ST PAUL
-----------------	---------

### Etablissements d'éducation spéciale pour polyhandicapés

#### **Sud**

CTRE. ENFT. POLYHAND.LES MIMOSAS	ST PIERRE CEDEX
----------------------------------	-----------------

#### **Ouest**

MAISON D'ACCUEIL NOTRE DAME	ST GILLES LES HAUTS
-----------------------------	---------------------

### Etablissements d'éducation spéciale pour handicapés moteurs

#### **Sud**

I.E.M.	ST LOUIS
--------	----------

#### **Nord**

CENTRE D'EDUCATION MOTRICE	ST DENIS CEDEX
----------------------------	----------------

### Autres

#### **Sud**

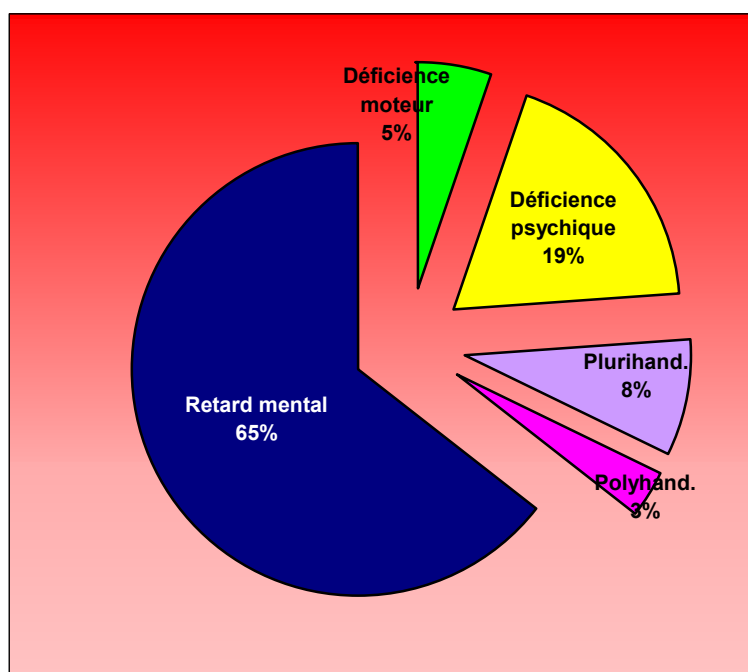
C.A.M.S.P.	ST LOUIS
C.A.M.S.P.	ST PIERRE

#### **Nord**

C.A.M.S.P.	ST DENIS CEDEX
C.A.M.S.P. LES JACARANDAS	STE MARIE
CMPP HENRI WALLON	ST DENIS

## 2. Les enfants en attente d'un placement selon leurs déficiences dans l'Est

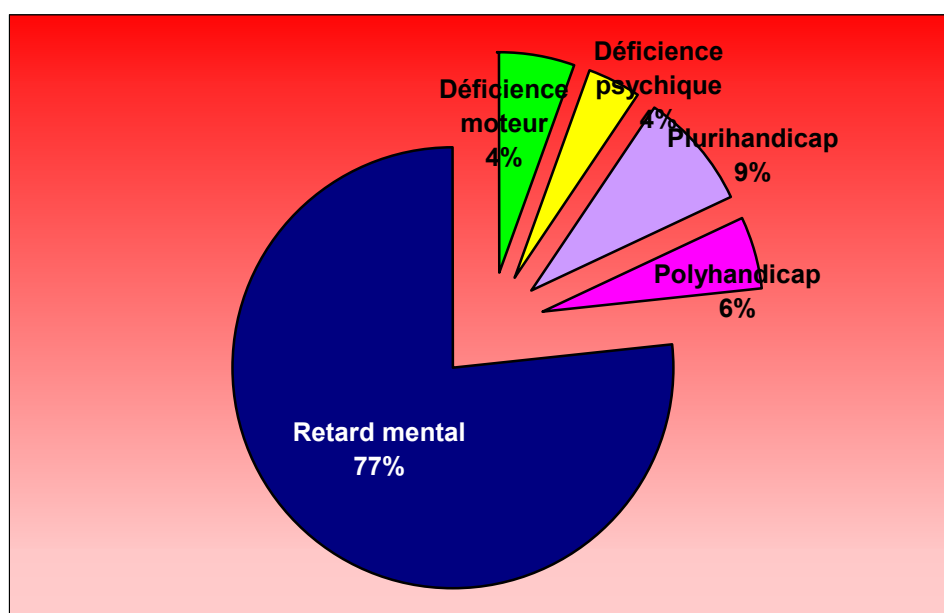
	Bras Panon	Plaine des Palmistes	Salazie	St André	St Benoît	Ste Rose	Ste Suzanne	Total
Aucune	1				5			6
Déficiência motrice		2		1	2			5
Déficiência psychique	2	1	2	5	5		3	18
Plurihandicap		1	1	3	1	1	1	8
Polyhandicap				2	1			3
Retard mental	5	5	6	10	24	2	10	62
<i>dont "léger"</i>	3	2	1	7	14	1	8	36
<i>dont "moyen"</i>	1	2	1	3	5	1	2	15
<i>dont "profond"</i>	1		4		3			8
<b>Total</b>	13	13	15	31	60	5	24	162





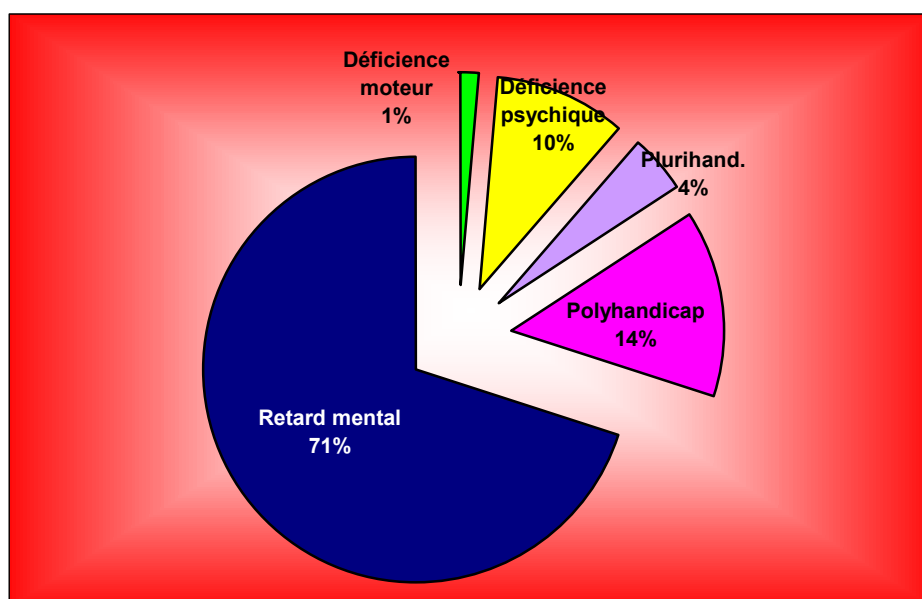
### 3. Les enfants en attente d'un placement selon leurs déficiences dans l'Ouest

	Le Port	Possession	St Leu	St Paul	Total
<b>AUCUNE</b>	1		4	2	7
<b>Déficienc e moteur</b>	1		1	3	5
<b>Déficienc e psychique</b>	1		1	3	5
<b>Plurihandicap</b>	2		2	7	11
<b>Polyhandicap</b>		1	2	4	7
<b>Retard mental</b>					0
<i>dont "léger "</i>	9	8	6	21	44
<i>dont "moyen"</i>	10	2	2	21	35
<i>dont "profond"</i>	2	6	2	4	14
<b>Total</b>	26	17	20	65	128



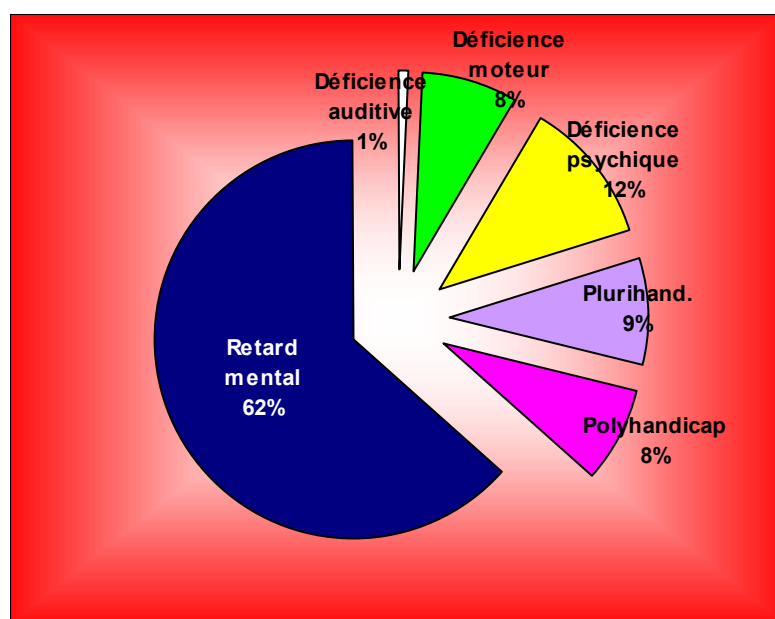
#### 4. Les enfants en attente d'un placement selon leurs déficiences dans le Nord

	St Denis	Ste Marie	Total
AUCUNE	4		4
Déficiance auditive	2		2
Déficiance motrice	0	1	1
Déficiance psychique	3	4	7
Plurihandicap	2	1	3
Polyhandicap	10		10
Retard mental	38	11	49
<i>dont "léger"</i>	15	7	22
<i>dont "moyen"</i>	16	2	18
<i>dont "profond"</i>	7		7
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>17</b>	<b>76</b>



## 5. Les enfants en attente d'un placement selon leurs déficiences dans le Sud

	Entre-Deux	Etang Salé	Les Avirons	Petite Ile	St Joseph	St Louis	St Philippe	St Pierre	Tampou	Cilaos	Total
AUCUNE									6		6
auditive								1	1		2
motrice				1	3	3		8	2	1	18
psychique		1	1		5	5		3	12		27
Plurihand.				2	1	2		3	12		20
Polyhand.					1	2		3	12		18
Retard mental	3	3	1	7	15	21	3	30	64		147
"léger"	1	1	1	4	4	5	1	13	33		63
"moyen"	1	2		3	5	12	2	15	27		67
"profond"	1				4	4		2	4		15
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>25</b>	<b>33</b>	<b>3</b>	<b>48</b>	<b>109</b>	<b>1</b>	<b>238</b>





## 6. Accueil enfance et jeunesse handicapées

Lits, pl. installés au 1,01,2002 en état d'éducation spéciale par catégorie de clientèle - Taux d'équipement

	Déficients mentaux		Polyhandicapés		Troubles comportement		Handicapés moteurs		Déficients sensoriels		SESSAD	Tx d'équipement global
	Nbre d'établissements	Nbre de lits	Nbre d'établissements	Nbre de lits	Nbre d'établissements	Nbre de lits	Nbre d'établissements	Nbre de lits	Nbre d'établissements	Nbre de lits	Nbre de place	Lits,places en éta. d'enfants handicapés, pr 1000 enfnts de - de 20 ans
Alsace	39	2058	2	251	8	428	3	272	4	368	462	8,46
Aquitaine	55	3175	6	275	41	1795	8	445	5	555	995	10,69
Auvergne	29	1606	3	128	10	480	2	50	6	225	560	10,45
Bourgogne	37	2015	8	159	10	263	1	53	2	82	575	8,13
Bretagne	46	3210	13	331	11	478	3	149	8	659	1491	8,63
Centre	48	3086	9	224	14	780	5	291	3	233	757	8,81
Champagne-Ardenne	31	2017	5	144	8	190	3	160	6	204	514	9,23
Corse	5	195	4	12			1	23	1	36	82	5,85
Franche-Comté	33	1847	10	229	7	283	1	86	1	124	676	11,15
Ile-de-France	251	15061	125	5381	26	1423	119	1619	48	2185	2837	9,86
Languedoc Roussillon	43	2267	16	238	16	813	3	174	5	212	805	8,11
Limousin	13	806	2	141	3	146	2	190	2	23	305	11,17
Lorraine	45	3099	12	431	18	533	5	299	7	430	889	9,53
Midi Pyrénées	64	3224	2	226	36	1699	8	359	7	711	1231	12,65
Nord-Pas-de-Calais	85	6151	20	377	9	417	22	1083	8	1142	975	8,76
Basse Normandie	37	2204	14	196	16	596	6	167	2	210	710	11,01
Haute Normandie	37	827	11	270	10	566	4	232	5	326	449	5,45
Pays de la Loire	59	3893	5	296	15	755	8	371	6	619	1569	8,78
Picardie	44	2933	3	265	7	413	1	68	3	217	421	8,36
Poitou-Charentes	36	2369	2	186	9	420	2	115	4	181	618	10,14
PACA	71	3875	18	431	22	802	3	187	6	470	1649	6,73
Rhône-Alpes	111	6026	7	744	38	1998	11	695	7	660	1649	7,85
France métropole	1219	71944	297	10935	334	15278	121	7088	146	9872	20219	9,02
Antilles-Guyane	15	853	2	47					4	90	664	5,02
Réunion	15	729	3	139			2	55	1	219	282	5,29

Source : Statistique et Indicateurs de la Santé et du Social, juillet 2003, DRASS

